

Les actions de désobéissance civile sont-elles légitimes ?

Les activistes d'Extinction Rebellion prévoient une action dimanche, à Bruxelles, pour exiger la fin des subsides aux énergies fossiles, alors que le coprésident d'Ecolo Jean-Marc Nollet a encouragé les jeunes à poursuivre leurs actions de désobéissance civile.

AGATHE DECLERE

Treize milliards d'euros de subsides fédéraux aux industries fossiles en 2020, soit 2,8 % du PIB annuel de la Belgique. C'est pour réclamer la fermeture de ce robinet, chiffré en avril 2023 par l'administration des Finances, que le mouvement Extinction Rebellion organise dimanche une action, place de l'Albertine à Bruxelles. « Nous avons choisi de porter une demande atteignable au gouvernement fédéral (la Belgique fait d'ailleurs partie des pays qui ont appelé à « l'abandon progressif du financement public des énergies fossiles » lors de la COP28, NDLR) », explique Xavier De Wannemaeker, chargé de la communication du mouvement écologiste. « Mais c'est triste qu'aujourd'hui, nous portions encore cette demande alors qu'on aurait dû se débarrasser des combustibles fossiles il y a longtemps. »

Au programme ? Une action familiale et accessible, ponctuée d'ateliers, d'assemblées populaires, de musique et de nourriture. Ce n'est pas le style d'activité auquel nous ont habitués les activistes d'Extinction Rebellion, qui ont précédemment préféré des actions plus radicales, comme l'invasion des aéroports de Liège et d'Anvers, en décembre dernier, avec Code rouge. « Nous pensons qu'il est aussi important d'organiser des actions plus accessibles, pour que les citoyens puissent faire connaissance avec notre mouvement et avec la cause que nous défendons. »

Extinction Rebellion ne compte pas abandonner la désobéissance civile pour autant. « Nous voulons organiser des actions mensuelles, tapant toujours sur le clou des subventions aux énergies fossiles. Nous espérons ainsi mobiliser de

plus en plus de monde et graduellement passer à des actions plus désobéissantes », détaille Xavier De Wannemaeker. Pour l'action de ce 28 janvier, la police a été prévenue et malgré le blocage de Cantersteen (le prolongement du boulevard de l'Empereur devant le Mont des Arts) pour la durée de l'action, aucun incident n'est attendu. Une action légale et encadrée, donc. « Mais nous ne considérons pas que les actions de désobéissance civile sont illégales », souligne le porte-parole d'Extinction Rebellion. « C'est notre droit à manifester que nous exerçons. Et lorsque le gouvernement ne prend pas les décisions qui sont pour le bien du plus grand nombre – et c'est flagrant dans le cas de la crise écologique qui menace la vie d'un milliard de personnes selon un consensus scientifique – il est justifié de recourir à de la désobéissance civile. »

La question démocratique

Alors, légale la désobéissance civile ? « Ce n'est pas illégitime », répond Manuel Cervera-Marzal, professeur de sociologie à l'ULiège, spécialisé dans la désobéissance civile. « Mais c'est illégal, ça c'est sûr. Ces actions sont légitimes parce qu'elles visent à défendre l'intérêt général, à préserver la santé de toutes et tous notamment. » Illégitimité n'est pas illégitimité, mais peut-on parler d'une action démocratique ? Extinction Rebellion prévient : bien que le mouvement soit composé de citoyens venant de divers horizons, il ne prétend pas représenter l'ensemble de la population. Manuel Cervera-Marzal recadre : « Les pouvoirs politiques et les décideurs économiques directement attaqués accusent la désobéissance civile de s'opposer à la démocratie en s'opposant au principe de majorité. Mais la démocra-



Le mouvement Extinction Rebellion organise une action ce dimanche, place de l'Albertine à Bruxelles. © BELGA

Les activistes peuvent commettre des destructions de biens (...) mais en aucun cas ils ne commettront de violence à l'égard de personnes. C'est ce qui les distingue d'actions telle que le terrorisme

Manuel Cervera-Marzal
Professeur de sociologie à l'ULiège,
spécialisé dans la désobéissance
civile

”

tie ne se limite pas au simple fait de voter. » Au contraire, renchérit Marie Jadoul, doctorante en droit pénal à l'UCLouvain, « en s'emparant eux-mêmes de questions qu'ils jugent primordiales, les citoyens viennent interpellé la démocratie dans ses fonctions les plus anciennes. »

Mais la justification de la désobéissance civile ne se fait pas sans limite. Elle garde un cadre immuable : la non-violence. « Les adhérents à ce mode d'activisme y ont un attachement profond. Certes, ils peuvent commettre des destructions de biens ou des entraves à la circulation, mais en aucun cas ils ne commettront de violence à l'égard de personnes. C'est ce qui les distingue d'actions telles que le terrorisme. Le mot *éco-terroriste* n'a ainsi aucune crédibilité scientifique : c'est un mot obus de disqualification massive », précise Manuel Cervera-Marzal.

Marie Jadoul, qui étudie notamment la désobéissance civile écologique face au système pénal et répressif, remarque cependant que l'acceptabilité de ce mode d'action par les magistrats est fortement réduite lorsqu'il y a une dimension d'atteinte aux biens ou d'entrave à la liberté d'autrui. « Les magistrats mettent en évidence la kyrielle de moyens d'action légaux dont les activistes pourraient s'emparer, que ce soit les marches, les pétitions, les actions judiciaires... » Mais c'est souvent après avoir expérimenté l'insuffisance des moyens institutionnalisés que les activistes optent pour la désobéissance civile. « Des institutions démocratiques en panne, des canaux d'expression légaux en panne... ils finissent par se tourner vers d'autres solutions qui, dans l'histoire, ont fait leurs preuves », résume Manuel Cervera-Marzal, citant les

suffragettes et le mouvement des droits civiques aux Etats-Unis.

D'autant que des études montrent une certaine efficacité de la désobéissance civile écologique, pointe Marie Jadoul. « Dans une méta-analyse qualitative d'études de cas concernant les contributions des mouvements sociaux au respect du budget carbone mondial, on remarque que la désobéissance civile fait la différence. Lorsqu'une association significative de stratégies est utilisée pour demander le report de projets extractifs d'énergies fossiles, on constate que la revendication est plus efficace quand la désobéissance civile fait partie des stratégies plutôt qu'une approche uniquement institutionnelle. » « Continuez à mettre cette pression », avait d'ailleurs encouragé Jean-Marc Nollet, le coprésident d'Ecolo, dans l'émission *Le Tournant* (RTBF), provoquant de vives réactions chez les autres partis politiques. « Les activistes nous ouvrent des possibilités, à nous dans les institutions, d'avancer plus vite. »

Une efficacité que relève également Xavier De Wannemaeker. Après avoir bloqué l'autoroute A12 pendant 27 jours consécutifs, les collègues néerlandais d'Extinction Rebellion ont levé leur barrage suite à l'approbation par le Parlement néerlandais d'une motion visant la suppression progressive des énergies fossiles. « Nous essayons de lancer la même chose », explique le porte-parole. Depuis sa création en 2018, le mouvement constate que bien que les mentalités ont changé – ils se félicitent d'avoir contribué à la médiatisation de la crise écologique –, ils restent une minorité de personnes à s'impliquer dans les actions. Au moment d'écrire ces lignes, Extinction Rebellion s'attend à la présence de quelque 150 activistes.

1 > 4 | 02 | 2024

BRUSSELS
EXPO

Pays à l'honneur



MAROC **SALON DES VACANCES**

www.salondesvacances.eu

NOSTALGIE

soir
mag

LE SOIR

CINE
TELE
REVUE

7dimanche

LACAPITALE

2

HLN
HET
LAATSTE
NIEUWS

de zondag